

ASVP

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE SAINT DIDIER
Grade :	Adjoint technique territorial
Référence :	O08417034676
Date de dépôt de l'offre :	17/03/2017
Type d'emploi :	Emploi Temporaire
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/05/2017
Date limite de candidature :	02/04/2017
Service d'affectation :	Police municipale

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Vaucluse
Lieu de travail :	Hotel de ville 84210 Saint didier

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint technique territorial
Famille de métier :	Prévention et sécurité
Métier(s) :	Agente / Agent de surveillance des voies publiques

Descriptif de l'emploi :

La Ville de Saint-Didier recrute, un Agent de Surveillance de la Voie Publique - ASVP pour une durée de trois mois renouvelable 1 fois - démarrage au 1 er mai 2017 Sous l'autorité de Monsieur Le Maire et sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services, vous assurez les missions suivantes : * Présence sur l'ensemble du territoire de la commune et contacts permanents avec la population. * Faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement des véhicules, ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. * Constater les infractions au code de la santé publique (propreté des voies et espaces publics). * Prévention aux abords des établissements scolaires. * Développer une relation de proximité avec la population et assurer le bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies. * Ouverture et fermeture des lieux publics (cimetière...).

Profil demandé :

- * Bonne connaissance des caractéristiques géographiques et socioéconomiques du territoire communal.
- * Connaître l'ensemble des textes législatifs, règlements et codes relevant des attributions et des compétences de l'agent.
- * Très bonne condition physique et assermentation
- * Techniques de communication, gestion des conflits et de médiation
- * Grande disponibilité
- * Rigueur

Expérience souhaitée sur le même poste

Mission :

ACTIVITÉS :

VEILLE ET PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

 Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur

 Identifier les structures et les sites qui nécessitent une surveillance particulière (stade, écoles, parc...)

 Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement

 Surveiller les dépôts sauvages et faire respecter le code de la salubrité publique

 Prendre des mesures pour veiller au respect à la sécurité des personnes et des biens, ainsi qu'au maintien de l'ordre public

 Mise en sécurité des abords des écoles aux heures d'entrée et de sorties des enfants

 Veiller au bon déroulement des manifestations publiques, notamment marché forain hebdomadaire et fêtes votives, ainsi que des différentes cérémonies et manifestations (sportives, culturelles...)

ACCUEIL ET RELATIONS AVEC LES PUBLICS

 Organiser un dispositif d'accueil du public

 Analyser les demandes et doléances et formuler les réponses appropriées

 Orienter les personnes vers les institutions ou services compétents

 Développer l'information et le dialogue auprès de la population

Contact et informations complémentaires : Conditions d'exercice : • Travail en bureau et en extérieur • Déplacements fréquents • Travail le samedi et le dimanche par roulement Contraintes : • Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des événements • Présence par tous temps à l'extérieur • Permis de conduire nécessaire

Courriel : dgs@saint-didier84.fr

Téléphone : 04 90 66 01 39

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.